

DECRET N° 2007-472 DU 22 OCTOBRE 2007

Chargeant Monsieur Soulé Mana LAWANI, Ministre des Finances, du lundi 15 octobre 2007 jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat, chargé de l'Economie, de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU Le Décret n° 2007-300 du 17 juin 2007, portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié ;

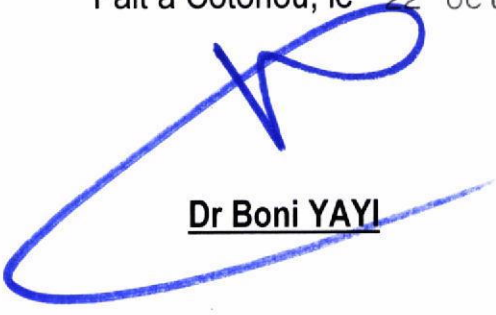
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat, chargé de l'Economie, de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, son intérim sera assuré par Monsieur Soulé Mana LAWANI, Ministre des Finances, pour compter du lundi 15 octobre 2007 jusqu'à son retour ;

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI